

La conciliation famille-travail-études, un actif prioritaire

Montréal, 7 février 2018 –

Depuis près d'un an, le gouvernement du Québec entretient les attentes en matière de bonifications à la *Loi sur les normes du travail (LNT)* et sur les conditions pour faciliter la conciliation famille-travail-études (CFTE). Nous nous réjouissons que les informations qui filtrent à travers les médias laissent entrevoir une amélioration des congés familiaux payés et des dispositions relatives aux vacances annuelles qui offriraient aux salariés couverts par la LNT des avancées réelles et surtout plus de souplesse pour concilier la vie familiale et la vie professionnelle.

Rappelons qu'un avis a été publié en juin 2016, émanant du *Comité consultatif Famille (CCF)* dont la COFAQ faisait partie. Ce comité avait été mandaté par le ministère de la Famille afin de proposer les prochaines étapes à franchir pour faciliter la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales des travailleuses et des travailleurs du Québec.

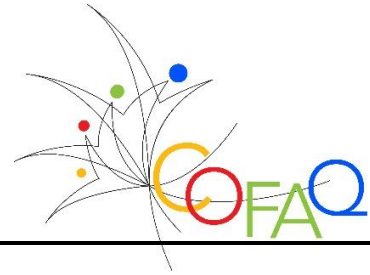
Les propositions précises du gouvernement ne sont pas encore connues, mais il est encore temps de réclamer des avancées significatives sur cet enjeu familial, qui est important pour toutes les familles québécoises où qu'elles soient rendues dans leur parcours de vie. Au moment où le marché du travail va bien et que des pénuries de main-d'œuvre se profilent dans plusieurs secteurs de l'économie, il est nécessaire d'apporter des éléments constructifs aux besoins de la population sur le marché du travail.

Actuellement, la loi prévoit 10 jours de congé non rémunérés pour des obligations familiales. En bonifiant ces 10 jours pour les rendre monnayables (et non pas 2 jours tel que lu dans les médias) et en raccourcissant la période nécessaire pour obtenir une troisième semaine de vacances, le gouvernement favoriserait la CFTE et rendrait plus attrayante l'entrée sur le marché du travail. D'ailleurs, on tient à rappeler que pour de nombreuses entreprises qui ont déjà mis en place des programmes de conciliation famille-travail-études, ces changements se feraient, à coût nul.

Il est grand temps que le gouvernement cesse de tâter la température de l'eau et s'engage dans une révision de la *Loi sur les normes du travail* afin que les travailleuses et les travailleurs puissent bénéficier d'améliorations sensibles de leurs conditions de travail avant le prochain rendez-vous électoral.

Communiqué

Pour diffusion immédiate



À propos de la COFAQ

La Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ) accompagne les familles québécoises dans leurs revendications depuis 45 ans. La COFAQ défend les intérêts des familles afin d'améliorer leur qualité de vie.

Source : Marie Simard, directrice générale
COFAQ
Téléphone : 514.521.4777